

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 28 AVRIL 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CESSIONE DI VEICULI È MATERIALI RUTULENTI DI A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ALIÉNATION DES VÉHICULES ET MATÉRIELS  
ROULANTS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Chaque année la Collectivité de Corse procède au renouvellement d'une partie de son parc roulant.

Dans ce contexte, il convient de procéder à la vente des matériels présentant un kilométrage élevé, économiquement irréparables ou hors d'usage.

La liste de ces matériels est présentée en annexe.

Il y a lieu de rappeler qu'en 2020, pour la première fois, la Collectivité a eu recours aux services d'une plateforme d'enchères en ligne pour l'aliénation de ses véhicules.

Cette expérience s'est révélée satisfaisante tant au point de vue du nombre de véhicules vendus que du produit recueilli par la Collectivité.

En effet, sur 83 véhicules proposés à la vente, seuls 8 n'ont pas trouvé preneur et ont été détruits conformément à la procédure prévue.

Cette opération a permis d'encaisser une recette de 103 410 €.

Ainsi, il est proposé pour l'exercice 2021 de mettre en place la même procédure qu'en 2020, à savoir :

- autoriser l'aliénation des véhicules dont la liste est jointe en annexe ;
- approuver le principe de renouvellement d'une vente via la plateforme [agorastore.com](https://www.agorastore.com) ;
- autoriser la destruction des véhicules non vendus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.